

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 MARS 2016**

Convocation : 18/03/2015	Le jeudi 24 mars 2016 à 20h00 le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry VERSLUYS, Maire.
Présents :	M.VERSLUYS, M. BIENAIME, M.ELOY, Mme ORTEGAT M. STACKLER, M.ROUSSEL M.ALEXANDRE, M.PARPAILLON, M. MISER, M.GRAVELLE
Absente excusée:	Mme LECLERCQ
Secrétaire de séance :	M.ELOY

1-COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

ASNO : Présentation des recettes (4 060 €) et des dépenses (3 790 €) pour l'année 2015. La subvention de la commune 3 000 €-Proposition de la rétrocession pour 1 euro du tracteur-tondeuse à l'association qui se chargera de l'entretien du stade de foot. Refus de l'association de prendre en charge la tonte- Après discussion la subvention octroyée à l'association ASNO sera diminuée pour l'année 2016.Augmentation de la licence de 45 € à 50 €- Transmission du calendrier pour information site internet. Proposition soulevée demander devis à une entreprise pour l'entretien du stade de foot.

SIEAB : Réunion du 9 mars 2016 Présentation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe défense incendie- comptes de gestion du Trésorier -affectation de résultat-. Présentation des budgets 2016 (principal et annexe défense incendie- Programmation des travaux à réaliser sur 2016- projet de délibération des communes sur la Défisicalisation des dépenses de la défense incendie suite à la loi NOTRe-Délibération pour approbation de la défiscalisation en date du 5 avril 2013.

SIRS : Réunion du 1 mars 2016
Compte administratif 2015-Compte de gestion du trésorier- affectation de résultats-

Budget prévisionnel 2016 :

Besoin de participation totale

En 2016 : 90 193 € 104 enfants soit : 867.24 €

En 2015 : 71 623 € 103 enfants soit : 706.87 €

Nombre d'enfants toutes sections :

Achy :	40	34 689 €
Haute Epine	26	22 549 €
La Neuville s/Oudeuil	38	32 955 €
Total	104	90 193 €

Kermesse le 26 juin 2016 à Haute Epine avec repas

RPI : le 4 mars 2016

Activités : art, sortie musée Beauvais, carte vœux-sport-bibliothèque de Grandvilliers-Fêtes des mères

Inscription pour école maternelle le 23 avril 2016 à 10H00 (4 enfants concernés à la Neuville s/Oudeuil)

2-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 FEVRIER 2016

Les membres du Conseil municipal ont approuvé le procès-verbal du 4 février 2016

4- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2015

Monsieur BIENAIMÉ, doyen d'âge de l'assemblée réunie, fait lecture du compte administratif communal 2015 présenté par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal approuvent les résultats du compte administratif communal 2015 suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		120 469.70 €		119720.16 €
Opération de l'exercice 2015	216541.30 €	262 878.54 €	16 528.00 €	7497.68 €
Totaux	216541.30 €	383 348.24 €	16 528.00 €	127 217.84 €
Résultats de clôture 2015		166 806.94 €		110 689.84 €

5-COMPTE DE GESTION COMMUNAL DU RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion communal de l'exercice 2015 dressé par Madame ROCHE, Receveur du Trésor de Grandvilliers, après avoir été certifié et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6-AFFECTATION DE RESULTAT

Les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation de résultat à reporter au budget communal primitif 2016 comme suit :

Fonctionnement	166 806.94 € excédent de fonctionnement au compte 002
Investissement	110 689.84 € excédent d'investissement au compte 001

7-DEFISCALISATION DES CONTRIBUTIONS DU SIEAB

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal la note présentée par le Président, du SIEAB, le 9 mars 2016 au Conseil Syndical Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB) concernant la contribution des communes au budget annexe du SIEAB relatif à la compétence incendie, et à l'intérêt pour les communes adhérentes d'opter pour la défiscalisation totale de leur contribution eu égard :

- - A l'évolution du financement de cette compétence dans un avenir proche
- - A la fin proche des travaux de mise en conformité de la défense incendie
- - A la fin proche du remboursement des emprunts contractés pour cette opération et à la nécessité d'anticiper, dès à présent, sur les conséquences prévisibles de la loi NOTRe sur le fonctionnement futur du syndicat avec l'exercice obligatoire de la compétence eau potable par les communautés de communes ou d'agglomération auxquelles nous appartenons

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la note présentée par le Président du SIEAB au conseil syndical du 9 mars 2016 du montant de la contribution communale à défiscaliser pour 2016 pour la compétence incendie

Vu la délibération de défiscalisation en date du 5 avril 2013

Les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité des présents de maintenir la défiscalisation des contributions pour l'année 2016.

Le Conseil municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année dans les 40 jours qui suivront le vote du budget liée à la compétence incendie du SIEAB conformément aux dispositions de l'article L5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales

8-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION-TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal considérant :

- les résultats du compte administratif 2015
- les besoins en financement pour l'exercice 2016

-décide de ne pas modifier les taux d'imposition. Les taux appliqués seront les suivants :

Taxes	Taux 2015 En %	Taux 2016 En %	Produit fiscal à taux constants attendu
Habitation	30.01	30.01	62 421 €
Foncière (bâti)	20.94	20.94	25 693 €
Foncière (non bâti)	46.68	46.68	11 343 €
CFE	28.99	28.99	2174 €
TOTAL			101 631€

9- Budget primitif 2016 au compte 6574

Après concertation, le Conseil municipal à la majorité des présents (abstention de M. GRAVELLE) décide d'attribuer les subventions suivantes:

ASNO	2 700 €
UMRAC MARSEILLE EN BEAUVAISIS	100 €
LA RECRE ENCHANTEE	100 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF	100 €
ASSOCIATION NAEVUS GEANT	80 €
ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DES CALVAIRES ET DES CROIX DU BEAUVAISIS	0 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	60 €
LE TREFLE BLEU (CLUB DE MAJORETTES DE HAUTE-EPINE)	0 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100 €
RESTOS DU CŒUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS	200 €
CHES TRIBOUILLEUX	0 €
AMICALE DES CHASSEURS	300 €
SAPEURS POMPIERS	200 €
SPA BEAUVAIS	166 €
ODCE COOPERATIVE SCOLAIRE	560 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MARSEILLE EN BEAUVAISIS	100 €
INSTANCE LOCALE DE GERONTOLOGIE	100 €
TOTAL	4 866 €

10-BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget communal primitif 2016 dont tous les membres étaient en possession d'un exemplaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent le budget communal 2016 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2015	259 750 €	70 408 €
RECETTES 2015	362 637.94 €	120 618.4 €

11-COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur BIENAIMÉ, doyen d'âge de l'assemblée réunie, fait lecture du compte administratif assainissement 2014 présenté par Monsieur le Maire dont chacun des membres disposaient d'une copie:

Les membres du Conseil municipal, approuvent les résultats du compte administratif assainissement 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014	00.00€	120 672.51€		71 918.10 €
Opération de l'exercice 2015	311 670.88 €	185 691.67 €	267 603.36 €	157 300.17 €
Totaux	311 670.88 €	306 364.18 €	267 603.36 €	229 218.27 €
Résultats de clôture 2015	5 306.70		38 385.09	€
Restes à Réaliser	€	€	13 475€	00.00 €
Besoin de Financement en section d'investissement au budget 2015			51 860.09	

12-COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT DU RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion assainissement de l'exercice 2015 dressé par Madame ROCHE, Receveur du Trésor de Grandvilliers, après avoir été certifié et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

13-AFFECTATION DE RESULTAT

- Les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation de résultats à reporter au budget annexe assainissement 2016 comme suit :

Fonctionnement	5 306.70€ en déficit
Investissement	38 385.09€ en déficit

14-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget annexe assainissement 2015 dont tous les membres étaient en possession d'un exemplaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'approuver le budget annexe assainissement 2016 comme suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2015	256 823.26 €	79 998.09 €
RECETTES 2015	355 990.50 €	109 859 €

15 AVIS SUR LE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE 2016

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme de Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 validant le rapport d'étape relatif au « Schéma de Mutualisation », transmis au Préfet de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 créant :

- La plateforme communautaire des moyens et des services (PFMSC),
- La plateforme spécifique « gravillonnages »,
- La plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 autorisant le Président à compléter et conforter le Schéma Communautaire de Mutualisation par :

- Le contrôle des hydrants,
- La téléphonie,

(Ces deux éléments seront mutualisés sous la forme d'un groupement de commandes.)

Considérant que le Schéma Communautaire de Mutualisation doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par avis simple (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable),

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

Emettre un avis favorable sur le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

Après concertation le Conseil municipal approuve le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

16-PROJET PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GREZ ET LE HAMEL :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la préfecture concernant (copie de l'arrêté préfectoral du 12 février 2016) la demande l'entreprise ENERTAG AG ETABLISSEMENT France qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 10 aérogénérateurs et 2 poste de livraison sur le territoire de la commune de Grés du Hamel.

Le Certificat d'affichage est apposé du samedi 20 février 2016 au 7 avril 2016.

Les documents administratifs relatifs à l'enquête publique s'y rapportant sont disponibles en CD room

Le conseil municipal devra être appelé à se prononcer sur la demande d'autorisation allant de l'ouverture à quinze jours après la clôture de l'enquête.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal autorisent la demande de l'entreprise ENER TRAG AG ETABLISSEMENT FRANCE.

Cour de l'école : les travaux seront pris en charge par l'assurance de l'entreprise PETIGNY

Cimetière : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Véolia informant de l'alerte consommation d'eau au cimetière (2x plus) index relevé le 07/02/2016-vérifications des installations

Déchets verts : Ramassage des déchets verts du 4 avril au 13 novembre 2016

Site internet : mise en ligne prochainement

Fête communale : mise au point lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal

REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

Numéro d'ordre	Date Dépôt Préfecture	INTITULE	page
		Réunion de Conseil Municipal du 24 mars 2016	
D4/2016		Compte administratif communal 2015	60
D5/2016		Compte de gestion communal du receveur	61
D6/2016		Affectation de résultat	61
D7/2016		Défiscalisation des contributions du SIEAB	61
D8/2016		Vote des taux d'imposition-taxes directes locales	62
D9/2016		Budget primitif 2016 au compte 6574 (subventions aux associations)	62
D10/2016		Budget communal primitif 2016	62
D11/2016		Compte administratif assainissement 2015	62
D12/2016		Compte de gestion assainissement du receveur	62
D13/2016		Affectation de Résultat	62
D14/2016		Budget assainissement 2016	62
D15/2016		Avis sur le Schéma Communautaire de Mutualisation de la Communauté de communes de la Picardie verte 2016	63
D16/2016		Projet parc éolien sur la commune de Grez et le Hamel:	63

La séance s'est levée à 23 heures 15 minutes

M.VERSLUYS	
M.BIENAIME	
M.ELOY	
Mme ORTEGAT	
M.STACKLER	
M ROUSSEL	
M.ALEXANDRE	
M.PARPAILLON	
M. MISER	
M.GRAVELLE	